

# La caisse de chômage du



**syndicat**

interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

## vous répond

**Lundi, mardi, mercredi, vendredi • 9h - 13h**

**Rue de Montbrillant 38 • 2<sup>e</sup> étage**

**juste à côté de l'OCE**

*attention, guichet fermé le jeudi d'octobre à décembre 2023*

**Par téléphone lundi, mardi, mercredi, vendredi**

**de 9h à 12h au 022 818 03 33**

**[caisse@sit-syndicat.ch](mailto:caisse@sit-syndicat.ch) • [sit-syndicat.ch](http://sit-syndicat.ch)**

Caisse de chômage  
syndicale réservée  
aux membres du SIT.  
Adhésion possible  
à l'inscription.

Les annulations ou  
modifications des horaires  
des permanences sont  
indiquées sur notre site internet  
[sit-syndicat.ch/horaires](http://sit-syndicat.ch/horaires)

# Le SIT c'est quoi ?

Le SIT est un syndicat présent uniquement dans le canton de Genève qui regroupe des travailleuses et travailleurs de toutes branches économiques et professions (terre, bâtiment, nettoyage, industries, commerce, services, hôtellerie, économie domestique, santé, social, fonction publique ...), de toutes nationalités et de tous statuts.

## Le SIT lutte pour

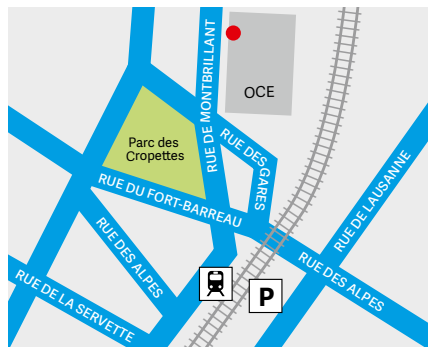
- ▶ **défendre et faire respecter** les intérêts et les droits de l'ensemble des travailleuses et travailleurs
- ▶ **renforcer** la solidarité entre tous les travailleurs et toutes les travailleuses sans distinction de profession, de nationalité, de statut, d'âge et de sexe
- ▶ **améliorer** les conditions de salaire, de travail et de vie pour toutes les catégories de travailleurs-euses du canton
- ▶ **promouvoir** dans les faits l'égalité entre femmes et hommes
- ▶ **mettre en oeuvre** une législation économique et sociale garantissant aux travailleurs-euses et à leur famille une sécurité sociale globale
- ▶ **renforcer** le droit d'association et la liberté syndicale
- ▶ **construire** une société fondée sur la solidarité et sur la satisfaction des besoins fondamentaux de toutes et tous

**En adhérant au SIT** vous contribuez non seulement à atteindre ces objectifs mais vous bénéficiez également des services de secrétaires syndicaux-ales spécialisé-e-s dans chaque secteur professionnel qui peuvent vous apporter **informations, conseils et soutien** pour tout ce qui concerne **la défense de vos droits sur votre lieu de travail**.

En tant que membre du SIT vous bénéficiez également des services de sa caisse de chômage.

# La caisse du SIT ça change quoi ?

- ▶ vous avez affaire à une structure de **taille humaine**
- ▶ vous êtes reçu-e **personnellement** par une équipe **motivée, compétente** et soucieuse de la **défense de vos droits** en tant que travailleur-euse provisoirement sans emploi
- ▶ chacun-e de nos collaborateurs-trices est à même et de vous répondre sur **tous les aspects** de votre dossier de chômage
- ▶ le traitement de votre dossier est effectué **le plus rapidement possible**, à son ouverture comme pour les paiements mensuels, sans pour autant n'en négliger aucun aspect
- ▶ les fins de rapports de travail conflictuelles sont traitées en collaboration avec les secrétaires syndicaux-ales du SIT, **expérimenté-e-s et spécialisé-e-s** dans chaque secteur professionnel
- ▶ nous sommes **disponibles tous les jours**, à nos guichets, aux permanences suivantes :



**Caisse de chômage du SIT**  
Rue de Montbrillant 38  
juste à côté de l'OCE

Lundi – vendredi  
9h – 13h

Attention :  
fermé le jeudi d'octobre à  
décembre 2023



**Caisse de chômage du SIT**  
Rue des Chaudronniers 16  
dans les locaux du syndicat

Boîte aux lettres pour  
déposer vos documents,  
pas de permanence

Lundi – jeudi  
8h45 – 12h et 14h – 17h  
fermé le vendredi



Rue de Montbrillant

Rue des Carres